

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 15 septembre 2011**



Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela	maire
		Alain Corthay	adjoint
		Etienne Murisier	adjoint
Bureau du Conseil	MM.	Jean-François Jordan	président
		François Mégevand	vice-président
		Yannick Dupraz	secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes	Julia Collis, Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Coranda Pierrehumbert, Ania Schwab, Valérie Sella	Corinne Ménétrety,
	MM.	André Favre, Jean-Baptiste Leclerc, Léon Piller	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	MM.	Jacques Petitpierre, Florio Togni	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement de l'aménagement du Centre du village par notre mandataire, Dar architectes SA
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 12 mai 2011 et 6 juin 2011
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications du Maire
5. Projets de délibérations :
 - **07/2011** : Délégation de compétences au Maire
 - **08/2011** : Cession de servitude d'une place de parking par la Fondation de la Pallanterie
 - **09/2011** : Crédit d'engagement pour les aménagements routiers à la route de Covéry
 - **10/2011** : Crédit d'engagement pour l'aménagement de la route de Carre-d'Aval
6. Election des Président-e et Vice-président-e du local de vote pour l'année 2012
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Présentation de l'état d'avancement de l'aménagement du Centre du village par notre mandataire, Dar architectes SA

Le Maire présente et souhaite la bienvenue à Meinier à Mme Séverine Pochelon, nouvelle animatrice sociale engagée à 60% dès le 1^{er} décembre 2011. Le choix a porté sur 80 candidatures reçues en Mairie; une vingtaine de dossiers ont été approfondis et 4 candidats ont été auditionnés pour le choix final.

Il remercie aussi de leur présence Pierre **de Almeida** et Françoise **Rey** de **DAR** architectes SA, ainsi que Gérald Burri de la Régie du Centre.

Mme Pochelon présente son parcours, ses expériences et exprime son enthousiasme pour ce poste.

Le Maire rajoute que Mme Pochelon va aussi fonctionner comme visiteuse sociale, ce qui signifie que le mandat de Marie-Rose Charvoz se terminera à la fin de l'année 2011, après une nécessaire période de transition en collaboration avec Mme Pochelon. Si elle le souhaite, Marie-Rose pourra évidemment toujours continuer à entretenir des liens à titre privé avec les personnes et familles avec lesquelles elle était en contact.

Françoise Rey présente ensuite l'avancement des travaux au Centre du village: couleurs choisies, salles de bains, agencements cuisines, balcons et barrières, etc. Puis elle enchaîne sur le bâtiment collectif.

Echéances des réalisations :

- bâtiment A (vers voirie) = 31 janvier 2012
- bât. B = 31 mars 2012
- bât. C = 31 décembre 2011
- bât. D = 28 février 2012
- bât. E (collectif) = 28 février 2012
- parking = 31 décembre 2011
- aménagements extérieurs = 28 février 2012

Le budget initial est respecté, les travaux étant adjugés à 97%. Les soumissions pour le mobilier partent ces jours.

La visite de l'appartement témoin est prévue mardi 27 septembre à 18h30 continue **le Maire**, en présence des élus, des élus de la législature précédente et du personnel - ainsi que des conjoints de tous ces invités.

Il indique que sur les 450 inscriptions au total pour les logements, nous avons envoyé le formulaire des critères d'appréciation à 280 candidats - ayant un lien direct avec Meinier - pour qu'ils confirment leur intérêt; environ 110 l'ont retourné, une centaine d'entre eux s'étant également inscrits à l'OLO (Office du Logement). Une récente séance avec cet office, traitant du plan financier, a démontré que les loyers pourraient être légèrement inférieurs à ce qui a été annoncé en mai lors de l'assemblée communale.

Des réponses sont ensuite données aux questions posées.

Les études des aménagements extérieurs au triangle du lieu intergénérationnel lui-même (ch. du Stade / rte de la Repentance) ont déjà démarré - par Transitec et In situ (environ 30'000 à 40'000 francs), pour le faire en parallèle avec la construction du Centre du village, comme cela a déjà été annoncé au Conseil le 14 avril écoulé. Un crédit d'investissement sera à voter d'ici la fin de l'année pour ces aménagements, pour exécution partielle ou totale dans les mois qui suivent. Ces travaux se feront petit à petit, l'autorisation de construire va être déposée. Des discussions sont encore en cours avec la DGM (Direction générale de la mobilité) pour tenter de trouver des compromis sur certains aspects sur lesquels tout n'est pas parfaitement en accord avec nos idées.

Au niveau du personnel, en plus de Mme Pochelon, les jardinières d'enfants seront engagées par la Directrice de la crèche / le GIPE (Grpt intercommunal de la Petite Enfance) et les candidats restaurateurs ont été auditionnés; le choix final va se faire d'ici quelques jours. Idem pour le poste de concierge du lieu intergénérationnel, dont la répartition des tâches et l'analyse des dossiers est en cours d'évaluation.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du 12 mai 2011 et 6 juin 2011

Le procès-verbal du 12 mai est approuvé sans remarques

Le procès-verbal du 6 juin est approuvé avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Correction demandée par **Julia Collis**, au dernier paragraphe de la page 4 :
→ « Julia **Collis** ~~Amici~~ pour Communes-école; ».

3. Communications du Bureau du Conseil

a) ACG - Association des Communes genevoises

Le **Président** signale qu'un courrier lui est parvenu avec le règlement relatif à la procédure d'opposition des Conseils municipaux, permettant à ces derniers de s'opposer aux décisions (subventions, donations) prises par l'ACG lors de ses Assemblées générales. Le Président reçoit donc la liste des décisions et le Bureau du Conseil qu'il préside décide s'il les fait figurer à l'ordre du jour du Conseil municipal pour que ce dernier se prononce dans les 45 jours.

b) IDHEAP - Institut de hautes études en administration publique

Tous les conseillers ont reçu une invitation à une séance sur les moyens de l'action communale genevoise qui a lieu le 21 septembre 2011 à 18h00, organisée par l'ACG.

c) Présidence de la commission ERA - Environnement, Routes et Agriculture

Léon Piller et François Mégevand se sont mis d'accord pour la présidence de cette commission: Léon Piller la reprend avec effet immédiat, si personne ne s'y oppose.

Le Conseil municipal vote et approuve cette décision par 10 voix pour (le Président et les intéressés ne votant pas), soit à l'unanimité.

d) Constituante

Un dernier courrier a été adressé par la Présidente de l'Assemblée constituante au Président du Conseil, pour inviter les conseillers qui le souhaitent à participer à 14 séances hebdomadaires, dans le but de procéder à la première lecture du projet, article par article.

4. Communications du Maire

Le Maire passe d'abord la parole à Alain Corthay pour les premières informations.

a) Théâtrechamp

Alain Corthay indique que cette troupe, composée essentiellement d'adolescents, propose du 4 au 16 octobre le spectacle "Ça me saoule", qui traite de l'alcool. Un tous ménages précisera que la Commune offre ce spectacle aux meinites de 12 à 18 ans.

b) Atelier d'écriture

Cet atelier, déjà proposé en 2010, est à nouveau mis sur pied cette année le dimanche 6 novembre par Martine Comlan-Cataria, la fille de Georgette Chavaz. Il aura lieu dans une des salles du parascolaire et coûtera Fr. 60.- pour les meinites / Fr. 80.- pour les autres. Un tous ménages suivra.

c) Aide humanitaire

Pour donner un exemple concret de ce qui se fait grâce aux subventions communales versées par Meinier, **Alain Corthay** fait circuler le dossier relatif au puits qu'il a été possible de créer au Burkina Faso.

En réponse aux suggestions proposant d'informer la population pour plus de transparence quant à ces actions, il précise que cela se fait ponctuellement de temps à autre dans le bulletin communal par exemple, mais il n'est pas possible de transmettre l'information systématiquement pour toutes les donations (environ 60) accordées annuellement.

d) Cotisation des membres du Conseil

Le Maire continue en signalant que chaque membre du Conseil doit s'acquitter annuellement d'une cotisation de Fr. 25.-, pour alimenter la petite caisse - tenue par Michel Vazquez - permettant d'acheter des petits présents en guise de remerciements pour les repas organisés ponctuellement par les conseillers municipaux, ou pour d'autres occasions particulières.

e) Berthet

Une autorisation de construire complémentaire concernant le réaménagement du sous-sol a été déposée, car après analyse des murs de l'ancienne ferme, il a été constaté qu'ils étaient trop abîmés et que leur consolidation aurait engendré un coût prohibitif. La demande complémentaire consiste donc à détruire la moitié de la ferme pour la reconstruire à l'identique.

Le projet a pris un peu de retard en raison de sa complexité et également pour cause de maladie grave d'un collaborateur de notre mandataire.

La mise en soumission des travaux de terrassement et de maçonnerie n'a pu se faire que le 6 septembre, après les autres soumissions relatives au chauffage-ventilation, installations sanitaires, électricité qui sont en train de rentrer. Celles-ci semblent correspondre au budget voté pour l'instant. Nous y verrons plus clair en fin de mois à réception des soumissions du 6 septembre.

f) **Route de Covéry**

L'autorisation de construire a été déposée et accordée en mai. Nous y reviendrons lors de la votation de la délibération dans un instant.

g) **Extension ZIAP et zone sportive de la Pallanterie**

Préavis favorable pour la demande de renseignements, mais son approbation n'interviendra qu'après l'adoption du futur Plan directeur cantonal, selon l'Etat.

André Favre demande en quoi consiste cette approbation. **Le Maire** répond que c'est la demande de renseignement qui sera approuvée, mais qu'il ne s'agit pas encore d'une demande d'autorisation de construire définitive. Les grandes lignes de ce projet d'extension des zones de la Pallanterie figurent dans notre Plan directeur communal, même si les emplacements ne sont plus tout à fait les mêmes précise **André Favre**, notamment concernant la zone sportive qui ne devait pas se rapprocher d'Essert. A rediscuter en commission conclut le Maire.

h) **Commission élargie**

Cette commission de travail élargie à tous les membres du Conseil, permettra de discuter du point g) ci-dessus et du Plan directeur cantonal entre autres (PSD Pallanterie, autoroute de contournement...). En effet, une résolution doit être votée dans les 4 mois sur le Plan directeur cantonal, qui est à disposition à la Mairie et sur le site internet de l'Etat (**ndr**: le lien est aussi sur notre site). Pascal Tanari nous aidera dans ces diverses démarches.

Le Maire propose 2 dates, soit:

- **mercredi 5 octobre 2011 à 20h00** (au lieu de 18h30 comme discuté en commission)
- **mercredi 9 novembre 2011 à 18h30** (au lieu du 1^{er} novembre initialement prévu).

i) **Budget 2012**

Les budgets doivent être rendus par les commissions au plus tard le 23 septembre 2011 pour être votés le 15 novembre - et être approuvés 3 semaines au préalable par la commission des Finances. Pour rappel aux nouveaux membres du Conseil, le principe consiste à réunir les commissions pour discuter et faire des propositions, qui remonteront ensuite à l'Exécutif avant la présentation du projet de budget au Conseil.

j) **Remblayage**

Le remblayage de la terre en provenance du Centre du village a posé un problème. Une solution innovante et très intéressante quant aux coûts de transport a été trouvée en la déposant sur des lots communaux, une partie de cette terre étant ensuite récupérée. Mais en contrepartie, il a été convenu qu'il fallait réaménager ces parcelles en créant des bassins de rétention pour éviter des inondations potentielles. Comme indiqué précédemment, un crédit complet sera à voter pour ces drainages et la remise à niveau de ces parcelles, le coût estimé étant de Fr. 150'000.- à 200'000.-.

k) Personnel

Nous avons dénombré de nombreuses absences de personnel cette année. Nous engageons de temps à autre des stagiaires à la Commune pour les aider dans leurs démarches professionnelles ou autre. **Le Maire** indique que son fils a fait un stage, qui s'est transformé en emploi temporaire de dépannage pour pallier à l'absence de plusieurs employés communaux absents pour cause de maladie ou d'accident.

Corinne Murisier, qui a déjà travaillé à la Mairie il y a une décade environ, rend service quelques jours de-ci de-là également depuis cet été, pour aider les collaborateurs de la Mairie en surcharge de travail - en particulier avec le Centre du village. Elle pourra être appelée en renfort dans le futur en fonction des besoins et/ou pendant les périodes de vacances. Pour être tout à fait clair, le Maire précise qu'elle n'assiste pas aux séances de l'Exécutif; elle fait uniquement du travail administratif, répond au guichet et au téléphone.

Etienne Murisier termine en signalant que deux jeunes vont faire un stage à la voirie : Dylan Ménétrety et Jean-Noël Gos. La rémunération des stagiaires est établie de manière forfaitaire pour tous et ils ne sont payés que pour les heures effectivement travaillées.

l) PGEE - Plan général d'évacuation des eaux

Dans sa lancée, **Etienne Murisier** explique ce projet, qui émanait à la base d'une demande de la Confédération et des Cantons, chaque commune étant en charge d'analyser tout son réseau d'évacuation des eaux. Les communes de Gy, Meinier, Presinge et Puplinge se sont mises ensemble pour réduire les frais et effectuer ce travail de prospection par Hydro.com. Toutes les canalisations sont examinées, une "photo" globale du souterrain de chaque commune est ainsi réalisée.

La mise en séparatif du Carre d'Amont débutera le 17 octobre, avec la mise en place de feux de circulation. Le Carre d'Aval suivra, les canalisations étant en très mauvais état. Pour le reste, il s'agit d'entretien courant. Ce PGEE permet aux commissions concernées d'avoir une bonne vision des coûts à envisager pour les 10 / 20 ans à venir.

m) Plan directeur de la mobilité 2011-2015

Plan établi tous les 4 ans par l'Etat, qui consiste à hiérarchiser le réseau routier. Il recense les intentions de l'Etat en termes de mobilité et les priorités, rapporte **le Maire**. Nous avons écrit en janvier 2011 à Mme Künzler pour tenir compte de nos besoins en matière de circulation (contournement du village), ce qui n'a pas vraiment été suivi. Le délai pour répondre à leur préavis est très court. Nous allons signaler que nous maintenons notre réflexion sur ce projet de contournement et rappeler notre désaccord sur le projet de sortie autoroutière à Rouelbeau, ainsi que s'opposer à leur intention de mettre la route de Bellebouche en réseau secondaire - pour inciter les véhicules à circuler davantage sur cette voie par Corsier, puisqu'elle se trouve en majeure partie sur les autres communes (Gy, Jussy, Meinier) et que la saturation de la route de Thonon risque de transférer un trafic important sur Bellebouche, qui est une route communale et rurale.

Yannick Dupraz s'étonne que le principe du développement qui s'accroît soit acquis, au lieu d'avoir une réflexion sur un développement raisonné.

Le Président écourte la discussion en précisant que ces objets, qui méritent d'être approfondis, seront débattus comme convenu dans le cadre de la commission élargie.

n) Rapport administratif et financier

Le Maire en termine avec ses communications en faisant distribuer le Compte rendu administratif et financier 2010. Il précise que c'est la dernière année qu'il sera distribué à toute la population, pour des raisons de coût et de respect de l'environnement: il sera sur notre site internet et nous en produirons quand même une certaine quantité sous format papier pour les Autorités et pour ceux qui en feront la demande.

5. Projets de délibérations

- **07/2011** : Délégation de compétences au Maire

Le Président lit la délibération.

Le Maire explique les raisons de cette délibération et ses limites.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 1 abstention.**
(délibération votée en annexe)

- **08/2011** : Cession de servitude d'une place de parking par la Fondation de la Pallanterie

Le Président lit la délibération.

Le Maire indique à **André Favre**, pour répondre à sa question, que la vente de lots (locaux) ou cession de places de stationnement est soumise à l'approbation du Conseil municipal. Il aurait été possible, si cela avait été admis au moment de la constitution des statuts - mais ça n'a pas été le cas, d'accepter que la Fondation puisse procéder à des ventes sans demander l'avis des Conseils municipaux.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour et 2 abstentions.**
(délibération votée en annexe)

- **09/2011** : Crédit d'engagement pour les aménagements routiers à la route de Covéry

Le Président lit la délibération.

Etienne Murisier rappelle l'origine des aménagements prévus, projette le plan de ceux-ci et les explicite. Le planning du début des travaux doit se coordonner avec les travaux du Carre d'Amont entre autres.

Il répond ensuite aux questions, soit :

- La route de Gy étant cantonale, il est difficile d'intervenir, mais les possibilités d'aménagements vont être étudiés en commission, notamment pour le chemin de la Reine également (question de **Coranda Pierrehumbert** sur les aménagements à prévoir à la route de Gy);
 - Les aménagements à Covéry ont été étudiés par les spécialistes du département en collaboration avec la commission, notre mandataire, les pétitionnaires et la Commune (remarque de **Yannick Dupraz** trouvant que certains aménagements ne sont pas judicieux).
- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour et 2 abstentions.**
(délibération votée en annexe)

- **10/2011** : Crédit d'engagement pour l'aménagement de la route de Carre-d'Aval

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

6. Election des Président-e et Vice-président-e du local de vote pour l'année 2012

François Mégevand a pris contact avec l'actuel Président et d'autres personnes intéressées et propose donc aux fonctions suivantes :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| • Président du local de vote | Emile NEGRO |
| • Suppléante du Président | Marie Antoinette MEGEVAND |
| • Vice-président | José Orlando MENENDEZ |

Personne d'autre ne manifestant son intérêt pour ces fonctions, les susnommés sont remerciés et acceptés à l'unanimité (12 voix pour) par le Conseil municipal.

7. Divers

a) Transports publics

Isabelle Meier demande à qui s'adresser pour accepter les vélos dans les véhicules TPG, car cela constituerait un bon moyen de se déplacer pour ceux qui ont besoin de leur vélo une fois arrivés à leur destination.

Le Maire répond qu'il faudrait en faire la demande au Département concerné par les transport publics, pourquoi pas.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h50.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 13 octobre 2011 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

.....

Yannick Dupraz

Jean-François Jordan

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 13 octobre 2011 /mv



Délibération n° 07

Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes, afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

Le Conseil municipal décide par 11 voix pour et 1 abstention

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
- d) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c) et d) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2015.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 octobre 2011.

Meinier, le 23 septembre 2011

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan



Délibération n° 08

Cession de servitude d'usage d'une place de parking extérieur du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet 1691, feuille 10, de la Commune de Meinier constitué sur la parcelle N° 1647, sise au 11 chemin de la Pallanterie, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après FITIAP), adoptés par délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1995 et approuvés par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1995,

vu le projet d'acte de cession de servitude d'usage de la place de parking n° 32, établi par Me Etienne Jeandin, notaire à Genève,

Vu les articles 80A al. 2 de la Constitution de la République et Canton de Genève, 30 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 13 des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 10 voix pour et 2 abstentions

D'approuver la cession pour un montant de Fr. 11'340.- TTC par la FITIAP à Monsieur Gilbert Muller, agissant au nom et pour le compte de la société Immopal SA à Meinier - copropriétaire du bâtiment 4, d'une servitude personnelle cessible d'usage de la place de parking extérieur n° 32, ce lot et cette servitude faisant partie du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 1691, feuille 10, de la commune de Meinier, situés au bâtiment N° 4, sis ch. de la Pallanterie 11, construit sur la parcelle N° 1647, propriété de la FITIAP.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 octobre 2011.

Meinier, le 23 septembre 2011

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan



Délibération n° 09

Ouverture d'un crédit d'engagement pour les aménagements routiers à la route de Covéry

Vu l'importante augmentation du trafic sur cette voie de circulation depuis plusieurs années et la nécessité de sécuriser davantage son utilisation pour les usagers et les habitants,

vu la pétition signée par une centaine d'habitants du quartier de Covéry pour étudier les possibilités d'amélioration de la sécurité sur cette route,

vu les nombreuses séances qui ont eu lieu en présence des Autorités de Meinier, de notre mandataire, de la Direction générale de la Mobilité (Département de l'Intérieur et de la Mobilité), ainsi qu'en commission et avec une partie des habitants de la route de Covéry, afin de définir les besoins et trouver les solutions les plus à même de limiter les nuisances et d'augmenter la sécurité de cette route,

vu la demande d'autorisation de construire n° DD 104232-2, accordée par le Département des constructions et des technologies de l'information le 16 mai 2011,

vu le devis général établi par notre mandataire, Trafitec Ingénieurs Conseils SA, à Onex,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 10 voix pour et 2 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 250'000.-, pour les aménagements routiers à effectuer sur la route de Covéry, conformément à la demande d'autorisation de construire n° DD 104232-2 accordée par le DCTI le 16 mai 2011;
2. De comptabiliser la dépense prévue d'un montant de Fr. 250'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif;
3. D'amortir le montant net en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 62.00.331.20 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 250'000.-;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 octobre 2011.

Meinier, le 23 septembre 2011

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan



Meinier

Législature 2011-2015
 Délibération N° 10/2011
 Séance du Conseil municipal du 15 septembre 2011
 p. 1/1

Délibération n° 10

Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement et la réfection de la route de Carre-d'Aval

Vu la nécessité de procéder à l'aménagement et à la réfection de la route de Carre-d'Aval pour en améliorer la sécurité,

vu le devis estimatif établi par l'entreprise - déjà sur le territoire de Meinier pour d'autres travaux - ayant proposé sa meilleure offre,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
 décide
 par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.-, pour l'aménagement et la réfection de la route de Carre-d'Aval;
2. De comptabiliser la dépense prévue d'un montant de Fr. 60'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif;
3. D'amortir le montant net en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 62.00.331.21 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 60'000.-;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 octobre 2011.

Meinier, le 23 septembre 2011

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan